



## Deménagement et garde d enfant

Par **niniangelnini**, le **10/09/2015 à 21:30**

Bonjour

je suis séparée d fait depuis bientôt un an et en instance d divorce j ai la garde d mes enfants. J ai rencontré qqn et nous souhaitons vivre ensemble mais pour cela j dois déménager à plus d 400km du père de mes enfants. A l heure actuelle il les prend un week-end sur deux et la moitié des vacances scolaires.

Est ce possible et qu'elles sont les démarches que j dois entreprendre ?

Merci

Par **Atchouria**, le **07/10/2015 à 15:14**

Bonjour,

Bien sur votre déménagement est possible. En revanche cela va modifier les modalités d'exercice du droit de visite du père et comme vous êtes à l'origine de l'éloignement géographique des domiciles parentaux le JAF mettra certainement les frais de transport de l'enfant à votre charge pour l'exercice du droit de visite du père sauf meilleur accord entre vous bien sûr.

Il faut saisir le JAF. si vous êtes en instance de divorce et que l'audience n'a pas encore été fixée, demandez à votre avocat de communiquer des conclusions écrites au JAF avant l'audience pour exposer les faits nouveaux.

Bien à vous